

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUIN 2021

## PARTICIPATION DE L'UCBL AU DEPOT D'UN DOSSIER CONJOINT EN REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES PIA 4 « Excellence sous toutes ses formes »

**Exposé des motifs :**

Etant rappelé que le dossier de candidature n'a pas pu être diffusé du fait du caractère concurrentiel de l'appel à projet, les membres du conseil d'administration ont toutefois eu accès à l'ensemble des éléments du dossier de candidature dans des conditions permettant de garantir la confidentialité attachée au projet.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'alinéa 8° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration** se prononce favorablement sur le dépôt d'un dossier conjoint pour répondre à l'appel à projet PIA 4 « Excellence sous toutes ses formes », sur la base des échanges en séance le 8 juin 2021 et du dossier joint en annexe.

A ce stade, la présente délibération n'entraîne aucune fusion, intégration ou transformation institutionnelle de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Le cas échéant, sa transformation en Etablissement Public Expérimental (EPE) fera l'objet d'une délibération de son conseil d'administration après consultation des instances compétentes.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 27

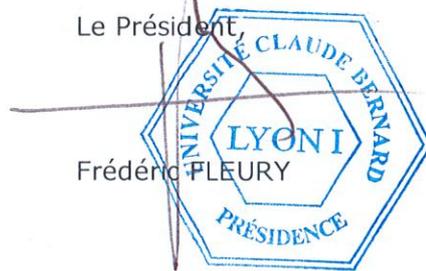
Nombre de voix défavorables : 1

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 10 juin 2021

Le Président,

Frédéric FLEURY



**Pièce jointe : document de synthèse**